

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** PLR, par Géraldine Arlettaz-Monnet, Dorian Farquet (suppl.), Xavier Moret, Martine Tristane (suppl.) et cosignataires  
**Objet** Place des gens du voyage, que fait l'Etat?  
**Date** 10.09.2019  
**Numéro** 5.0439

---

## **Actualité de l'événement**

L'article paru dans Le Nouvelliste du 29 août 2019 «nos champs sont insalubres».

## **Imprévisibilité**

Risque de représailles pour cause de ras-le-bol des propriétaires des parcelles agricoles environnantes du site des gens du voyage. Pollution de l'eau, de l'environnement et perte de bétail à la suite d'absorption de détritiques en tous genres.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

La place des gens du voyage, comme il est inscrit dans le plan directeur cantonal, a une capacité d'accueil de 40 places. A l'heure actuelle 50 caravanes y sont parkées sans compter les véhicules tracteurs. Il est indispensable de régulariser la fréquentation de ce site, de respecter le nombre de places admises et d'appliquer la convention signée par le canton et la ville de Martigny.

Inacceptable, la convention signée entre le canton et la ville de Martigny n'est en plusieurs points précis pas respectée par l'Etat!!!

Le regroupement de familles présent actuellement sur la place des gens du voyage s'y est installé depuis février dernier et n'en a plus bougé. L'aire de transit sert aux haltes de courtes durées, maximum 7 jours ; une nouvelle occupation est possible après un mois d'interruption et uniquement de mars à octobre.

Y-a-t-il un calendrier spécifique à l'Etat du Valais?

Il est spécifié que les véhicules sont garés sur les places de stationnement attribuées à l'intérieur de la clôture de l'aire de transit. Pour le canton, les routes aux abords de ladite place font-elles partie de ce site?

L'air de transit doit être tenue en ordre, faire ses besoins au grand air est interdit.

La constatation des propriétaires alentour est sans appel : des excréments jonchent et polluent les champs!

Quelles restrictions le canton va-t-il mettre en place pour que les gens du voyage utilisent les sanitaires construits dernièrement sur ce site?

L'utilisation de produits chimiques, polluants de toutes sortes est interdite. Or cette place ressemble à un atelier de peinture à ciel ouvert, de la peinture est sprayée sur les arbres et le sol à l'orée des champs et des cours d'eaux.

Vu les déprédations constatées pourquoi l'article 31 de la convention n'a-t-il pas été mis en vigueur, soit l'expulsion immédiate ainsi qu'une interdiction de retour pendant 5 ans?

Nous exigeons des réponses précises sur les manquements d'application des différents points de la convention énumérés ci-dessus.

Dans l'article du nouvelliste il est indiqué que l'aire de transit peut accueillir 50 places ce qui ne correspond pas à ce qui a été inscrit dans le plan directeur cantonal. En effet cette place ne peut contenir de façon adaptée pour un bon mode de vie que 40 caravanes et 40 véhicules tracteurs. Pourquoi le stationnement de 100 véhicules a-t-il été autorisé sachant que cette place ne peut en contenir que 80?

La ville de Martigny attend toujours la réalisation des deux autres places de transit pour désengorger le site de la commune. Pourquoi ce dossier a-t-il été placé dans la planification semestrielle de septembre 2019 à décembre 2019 dans le PRO MEMORIA quand il a été assuré devant le parlement que l'aboutissement pour la construction d'une nouvelle place de

transit dans le valais central était à bout touchant ? Cela fait trop longtemps que la commune de Martigny se fait «balader» par l'Etat et ce fait est intolérable. Nous exigeons des réponses, des actions et ne nous contenterons plus de seules éventualités.

### **Conclusion**

La conclusion est sans appel, tout ceci est inadmissible ! Il est temps que le département de la mobilité prenne ses responsabilités et mette en application la convention et les mesures nécessaires au respect et au bon fonctionnement de cette air de transit. Par cette interpellation urgente, nous demandons de répondre précisément à toutes les interrogations énumérées.